



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 30 mai 2017

DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Subvention 2016 à l'Agence Départementale d'information sur le Logement

L'An Deux Mille dix-sept, le 30 mai 2017 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 24 avril 2017.

ETAIENT PRESENTS :

Serena BATESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, François TATTI.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme Françoise VESPERINI	à	M. François TATTI
M. Jean ZUCCARELLI	à	M. François-Xavier RIOLACCI
Mme Catherine MEZZANA	à	Mme Emma MUSSIER
M. Jean-Noël VALERY	à	M. Michel ROSSI
M. Michel CASTELLANI	à	Mme Ivana POLISINI
Marie-Dominique CARRIER	à	M. Jean-Joseph MASSONI
Michel SIMONPIETRI	à	M. Louis POZZO DI BORGO
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Mme Marie-Dominique GIAMARCHI
Marie-Hélène VALENTINI	à	M. Jean-Jacques PADOVANI

QUORUM : 22

ABSENTS : Guy ARMANET, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noël LUIGGI, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Etienne PERFETTI, Gilles SIMEONI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 30 mai 2017

Objet : Subvention 2016 à l'Agence Départementale d'information sur le Logement

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération et prévoyant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu la Délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2010 approuvant la Création de l'Agence Départementale d'information sur le Logement ;

Considérant la demande de subvention de l'ADIL pour l'année 2017 ;

Vu l'avis favorable du Bureau 15 mai 2017 ;

Vu le rapport n°7 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
A l'unanimité**

D'attribuer à l'Agence Départementale d'information sur le Logement une subvention de 2 500 € pour l'année 2017

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2017 de la Communauté d'Agglomération de Bastia

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **14 JUN 2017**
et publication ou notification
du **14 JUN 2017**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOCHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.